



Charte de la pause méridienne de la Commune de Plérin

Préambule :

La Commune de Plérin souhaite valoriser le travail mené par les agents municipaux dans les accueils périscolaires au plus près des enfants et de leurs familles. Ces accueils doivent être pour les enfants de véritables lieux d'éducation et de socialisation.

Le temps de midi, entre 12h et 13h45, appelé pause méridienne, est un temps périscolaire.

Il est donc nécessaire de formaliser cela par écrit sous la forme d'une charte regroupant les objectifs et les moyens pour les réaliser, portée par la commune et partagée avec ses acteurs (personnels, enfants, parents et enseignants.)

La présente charte vise donc à être un outil de référence, pour favoriser l'échange entre les différents acteurs de la communauté éducative intervenant auprès des enfants, à un moment donné de la journée, afin que chacun trouve sa place dans le groupe.

Elle contribue ainsi à définir les valeurs éducatives, à développer et faire connaître les actions du personnel encadrant la pause méridienne, en lui fournissant son cadre de référence propre.

1. Les objectifs de la pause méridienne

Chaque jour de classe, la Commune de Plérin prend en charge, pendant l'interclasse du midi, plus de 1 000 enfants répartis dans 6 restaurants scolaires.

Fournir un repas à tous ces enfants constitue bien sûr la priorité et le fondement même du service de restauration scolaire. Mais la mission de la Commune va bien au-delà de l'acte de "donner à manger".

Grâce à la participation de 75 agents (13 en cuisine et 62 en service auprès des enfants), la Commune assure trois grandes missions, en plaçant toujours l'enfant au centre de ses préoccupations. Et pour chacune de ces missions, plusieurs objectifs ont été définis.

1^{ère} mission : servir à l'enfant un repas de qualité, en quantité adaptée à ses besoins, dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité

En l'éveillant au goût et en l'informant sur le bon équilibre nutritionnel

L'éducation au goût permet de découvrir au quotidien toute la richesse et la variété des perceptions sensorielles générées par la dégustation : le monde des odeurs, des saveurs, des arômes et des textures, tout cela se révèle petit à petit. On perçoit une foule d'informations sur l'aliment et on réalise à quel point nos sens sont performants. L'alimentation est un bon moyen d'agir sur la santé de l'enfant, en luttant contre l'obésité et les maladies qui lui sont associées, comme le diabète, et en améliorant la qualité nutritionnelle des repas. En 2018, la commune de Plérin a proposé 20% de produits biologiques et 20 % de produits issus de circuits de proximité ou labellisés dans les menus scolaires.

Pour cela l'équipe va :

- Guider l'enfant dans la diversification de ses aliments, en déclenchant l'envie, en acceptant qu'il goûte un peu,
- Sensibiliser l'enfant au contenu de son assiette par le biais d'activités éducatives et ludiques (kim goût, visite de producteurs locaux, commission d'enfants sur des choix de menus à thème...),
- Mettre en place des activités manuelles pour réaliser des panneaux d'informations et de photos sur le contenu des repas, qui seront affichés dans le restaurant scolaire,
- Être accompagnée par des professionnels de la cuisine et des producteurs locaux qui seront à même de bien informer les enfants sur l'importance des produits, leur qualité et l'impact que cela a sur leur croissance et leur développement.

Par ailleurs, le Conseil Municipal des Enfants propose un repas à thème respectant ces préconisations trois fois par an.

En prenant en compte les impératifs liés à l'hygiène

Une attention toute particulière est portée à l'apprentissage des gestes simples en matière d'hygiène. Les adultes accompagnent les enfants dans les espaces sanitaires et prêtent un regard attentif aux passages aux toilettes et au lavage des mains des enfants.

Pour cela l'équipe va :

- Mettre en place des aménagements et du matériel permettant aux enfants de pouvoir veiller à leur propre hygiène et à respecter celle des autres de manière autonome (signalétique, aménagement adapté à la taille des enfants...),
- Prendre en compte un temps, entre la classe, les activités et le repas, afin que les enfants veillent à leur hygiène,
- Sensibiliser les enfants aux bonnes pratiques en matière d'hygiène avant, pendant et après le repas.

En assurant une sécurité alimentaire optimale

Pour cela l'équipe va :

- Respecter les normes HACCP⁽¹⁾ lors du service des repas,
- Avoir une prise en charge adaptée des enfants soumis à un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) : rencontre en début d'année de tout le personnel encadrant (personnel administratif, enseignants, équipes d'animation, personnel de restauration) pour faire le point sur les différents PAI.

⁽¹⁾ HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) = Analyse des dangers - points critiques pour leur maîtrise. L'HACCP est avant tout une méthode de travail, un système de gestion de la production et du service des repas qui identifie, évalue et maîtrise les dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments (NF V 01-002).

2^{ème} mission : garantir à l'enfant sa sécurité physique et affective

En considérant l'enfant comme un individu à part entière :

Il s'agit de respecter et de faire respecter l'enfant un peu ou très différent par sa culture, sa maladie, son handicap ou son comportement, tout en l'invitant à s'intégrer dans les règles ou les habitudes du groupe.

Pour cela l'équipe va :

- Avoir connaissance de tous les PAI pour ainsi distribuer des repas adaptés et prendre les mesures adaptées en cas d'urgence,
- Avoir connaissance, après validation de l'Adjointe au maire déléguée à l'enfance jeunesse et à la restauration municipale, des demandes de repas particuliers liés à une conviction religieuse ou personnelle des parents pour servir un repas respectant ces souhaits,
- Autour de cela sensibiliser les enfants à la différence et expliquer simplement les choses sans juger,
- S'assurer que les règles de vie soient comprises des enfants.

En proposant un temps qui favorise les échanges et le plaisir d'être ensemble :

Pour cela l'équipe va :

- Réaliser les règles de vie avec les enfants,
- Laisser les enfants s'installer où ils le souhaitent dans le restaurant, sous condition,
- Mettre en place un système de « tutorat » : 4 enfants de classes élémentaires volontaires vont manger avec les enfants de classes maternelles pour ainsi leur montrer l'exemple, les aider à se servir, couper les aliments, etc. et, à l'inverse, 4 enfants de maternelle volontaires vont manger avec les enfants d'élémentaire, s'installent où ils le souhaitent et se servent seuls comme les « grands ».
- Mettre régulièrement de la musique pendant le repas,
- Développer la coopération pour le débarrasage des tables.

En apportant de la cohérence à nos postures éducatives

Il n'est pas possible d'exiger des enfants de bien s'entendre et d'appliquer certains principes si, face à eux, les adultes ne font pas de même. Aussi, nous sommes crédibles si nos postures éducatives reflètent une cohérence entre nos demandes et notre façon d'être sur ce temps de pause méridienne. Même discours, même ligne de conduite entre les adultes : cela rassure les enfants et évite les malentendus.

Pour cela, l'équipe va :

- Être un exemple dans son comportement : paroles, gestes, écoute, etc.,
- Travailler et écrire les règles de vie avec les enfants puis les afficher,
- Avoir régulièrement des réunions pour échanger des différentes difficultés rencontrées et ainsi y répondre au mieux pour tous,
- Toujours agir de manière adaptée aux faits. Par exemple, si l'enfant renverse un verre d'eau, il va chercher la lavette pour essuyer. Si un agent se sent débordé ou trop touché par la situation, il doit avoir la possibilité de passer le relais à un collègue,
- Se mettre d'accord sur **une procédure** en cas de non-respect des règles. (cf ci-dessous)

En offrant à l'enfant un cadre structurant et rassurant

Il est important de respecter les affinités entre enfants, de garantir le calme, d'instaurer des rituels et un climat familial et équitable et de créer des liens de confiance.

Pour cela, l'équipe va :

- Afficher le menu et les photos de chacun de ses membres : personnel d'animation et personnel de restauration,
- S'organiser pour que les enfants rentrent de manière légèrement échelonnée dans le restaurant scolaire afin que ça ne crée pas d'attente et donc de l'énervement,
- Permettre aux enfants de manger avec qui ils veulent. Toutefois en cas de débordement, le lendemain les enfants ayant débordés seront séparés,
- Permettre aux enfants qui le désirent de manger seuls sur une table,
- Associer les enfants à mieux gérer le bruit,
- Organiser un retour au calme à la fin du repas,
- Proposer des temps calmes tout au long de la pause méridienne, soit dans le restaurant scolaire (musique, utilisation de la langue des signes...), soit dans l'accueil périscolaire (espace « cocooning », ateliers de relaxation, échecs, musique...)

En permettant à l'enfant de corriger ses erreurs

Le souhait est d'utiliser des réparations positives.

Pour cela l'équipe a établi une procédure :

- 1° L'adulte intervient auprès de l'enfant et lui demande une réparation en lien avec ce qui a été fait ou la gestion de conflit est effectuée par le biais des adultes ou des enfants (= enfants médiateurs). La réparation ou la gestion de conflit pourra être différée dans le temps, mais l'adulte s'assurera que la décision a bien été appliquée,
- 2° En cas de récurrence, l'équipe en discute, cherche les causes ainsi que les solutions adaptées. Elle met des actions en place et on « teste » pour que la situation s'améliore,
- 3° L'équipe pourra aussi communiquer avec les enseignants pour voir si les mêmes problèmes sur le temps d'école,
- 4° Si le problème persiste, le personnel pourra en échanger avec les parents,
- 5° Si cela s'aggrave et nuit au fonctionnement et à la sécurité du groupe (enfants/équipe), l'information sera transmise aux responsables concernés,
- 6° En fonction du cas et de la gravité, ceux-ci pourront être amenés à convoquer les familles pour en échanger et trouver ensemble des solutions.

3^{ème} mission : encourager chez l'enfant l'autonomie, la responsabilisation et l'adaptation « au vivre ensemble ».

Le terme d'éducation prend ici tout son sens...

En favorisant l'autonomie de l'enfant

L'enfant est un futur adulte capable de se prendre en charge, en fonction de ses possibilités. Lui permettre d'être autonome, c'est accepter qu'il n'y arrive pas tout de suite, mais qu'il y arrivera. C'est investir en lui, pour qu'au final il soit de moins en moins dépendant de l'adulte qui l'encadre.

Pour cela l'équipe va :

- Aider l'enfant à faire des choix : sur sa place, sa compagnie,
- Inciter l'enfant à se servir lui-même, en évaluant ses capacités de départ (petite faim/ grande faim, j'aime/j'aime moins...) pour qu'il y ait une progression,
- Renforcer l'équipe d'accompagnement au repas des maternels, particulièrement en début d'année,
- Faire en sorte qu'il ait du matériel à sa disposition pour cela,
- Accepter qu'il puisse se déplacer ou se lever pour mieux faire ou faire tout seul,
- Faire remonter la difficulté de certains menus, lorsque des plats compliquent l'autonomie des enfants,
- Revoir les missions du personnel : moins servir mais accompagner davantage.

En éduquant au savoir-vivre en collectivité

Passer du « réfectoire », à la « cantine » pour arriver au « restaurant ».

Pour cela l'équipe va :

- Permettre aux enfants de manger avec leurs camarades, dans le respect des règles de vie,
- S'associer aux enfants pour repenser l'aménagement des espaces, la décoration, l'ambiance,
- Préparer les enfants à venir dans un lieu convivial et chaleureux, lieu d'éducation à la découverte culinaire et aux règles du « savoir-vivre »,
- Définir avec les enfants et tous les adultes, des règles de vie,
- Stimuler l'entraide, enfant/enfant, enfant/adulte, adulte/adulte,
- Veiller à ce que le partage des plats soit bien fait.

En responsabilisant les enfants.

Leur faire confiance établira de meilleures relations : l'enfant a besoin de se sentir capable et utile.

Pour cela l'équipe va :

- Favoriser et valoriser le tutorat des plus grands en direction des plus jeunes, pendant les activités, les repas ou la sieste. Il lui faudra l'organiser et bien le communiquer,
- Encourager l'aide des enfants à la mise en place du couvert, au débarrassage. (ex : instauration de responsables de table),
- Prévoir des ateliers menés par des enfants pour d'autres enfants,
- Prendre en compte l'avis des enfants sur les repas, l'aménagement, les activités et si cela ne peut se mettre en place, ils en connaîtront les raisons.

En l'aidant à lutter contre le gaspillage alimentaire

Les enfants sont sensibles à l'environnement, ils sont les adultes de demain qui auront à charge de préserver au mieux la planète.

Pour cela l'équipe va :

- Inciter les enfants à goûter un peu, pour mieux proportionner ensuite la part qu'il mettra dans son assiette,
- Mettre en place des outils pour restituer à la cuisine centrale ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas,
- Proposer des ateliers de sensibilisation à l'environnement, au gaspillage,
- Réfléchir à la limitation des déchets et à leur transformation par le biais d'animation sur le thème,
- Faire en sorte de mettre en place un vrai « tri sélectif » avec des poubelles, des sacs facilement identifiables et en nombre suffisant.

2. Les moyens humains

1. Les taux d'encadrement

Aucune réglementation n'existe pour les taux d'encadrement pendant le temps de repas de la pause méridienne.

Pour les enfants d'élémentaire durant le temps hors repas (cour et activités), une déclaration en accueil de loisirs périscolaire auprès de la Direction départementale de la cohésion sociale des Côtes d'Armor est effectuée. Cela oblige la commune à respecter un taux d'encadrement d'un adulte pour 18 enfants maximum.

2. Les rôles et missions des agents

Sur le temps de la pause méridienne, les agents municipaux sont répartis en 3 équipes distinctes :

- > l'équipe de restauration-patrimoine,
- > l'équipe d'agents d'animation pour les enfants de maternelle,
- > l'équipe d'agents d'animation pour les enfants d'élémentaire.

Les missions, les tâches et les profils professionnels des agents sont différents d'une équipe à l'autre.

L'équipe de restauration-patrimoine

- Son rôle

- > assurer la remise en température et la distribution des repas, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité,
- > participer à l'information sur les notions d'équilibre alimentaire et de besoins nutritionnels,
- > garantir l'hygiène des locaux.

- Ses tâches

- > assurer la mise et la desserte du couvert,
- > servir des repas de qualité et soigner la présentation,
- > assurer le service aux enfants en tenant compte de l'envie et de l'appétit de l'enfant, l'inciter à goûter à tout,
- > entretenir les locaux et le matériel de cuisine,
- > s'impliquer dans la conduite des animations thématiques mises en place par la Cuisine centrale ou les agents d'animation,
- > procéder à l'application et au suivi des Projets d'Accueil Individualisé (PAI) (voir ci-après),
- > participer aux actions d'éducation nutritionnelle en direction des enfants de maternelle et d'élémentaire,
- > participer à l'éducation des enfants en leur apprenant les valeurs fondamentales telles que socialisation, responsabilisation, autonomie, politesse, respect des règles, tolérance, etc.

L'équipe d'agents d'animation maternelle

L'accompagnement des enfants de maternelle est effectué essentiellement par les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM).

- Son rôle

- > subvenir aux besoins de l'enfant en matière d'hygiène, de sécurité physique et affective et d'éducation.

- Ses tâches

- > garantir l'hygiène corporelle et alimentaire des enfants,
- > aider matériellement l'enfant à prendre son repas,
- > soigner les enfants lors des petites blessures,
- > favoriser l'intégration de tous les enfants,

- > faire le lien entre l'enfant, l'enseignant et les parents,
- > sensibiliser les enfants à la découverte du goût,
- > participer à l'éducation des enfants en leur apprenant les valeurs fondamentales telles que socialisation, responsabilisation, autonomie, politesse, respect des règles, tolérance, etc.
- > faire respecter les règles de vie,
- > proposer des activités adaptées (chants, comptines, relaxation, etc.),
- > participer aux actions d'éducation nutritionnelle en direction des enfants.

L'équipe d'agents d'animation d'élémentaire

L'accompagnement des enfants en élémentaire est effectuée par des agents de la Commune, titulaires du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).

- Son rôle

> assurer la surveillance et l'animation des enfants pendant la pause méridienne (avant et après le repas).

- Ses tâches

> Les grandes missions liées aux enfants de maternelle (voir précédemment), concernent aussi les élémentaires.

Il leur revient aussi d'autres responsabilités, liées à l'âge des enfants :

- > anticiper et gérer les conflits entre enfants,
- > mettre en place des activités (animations diverses, jeux de cours, activités manuelles, etc.) sur la base de volontariat de l'enfant,
- > renforcer les valeurs liées à l'éducation,

Chaque équipe doit entretenir une bonne organisation, une bonne cohésion et assurer la cohérence de ses actions jour après jour. Au sein d'une même école, les trois équipes doivent aussi travailler en bonne intelligence les unes avec les autres.

3. Les moyens matériels

6 groupes scolaires, ce sont autant de locaux et d'aménagements différents.

Ces particularités influent directement sur l'organisation de la pause méridienne.

On peut affirmer que sur le temps de la pause méridienne, chaque école dispose des moyens suivants :

1. Les locaux intérieurs

La restauration : chaque restaurant scolaire comprend une partie dite "office" et une ou plusieurs salle(s) de restaurant. L'office est le lieu de stockage et de préparation des repas. Ce lieu est interdit aux enfants et à toute personne étrangère au service pour des raisons évidentes d'hygiène et de sécurité. Une partie vaisselle/plonge complète cet équipement.

Dans chaque site, les enfants de maternelle et d'élémentaire disposent d'espaces de restauration distincts, permettant ainsi un déroulement et un rythme adaptés.

La salle de sieste : chaque école maternelle dispose, suivant les cas, d'une ou deux salle(s) de sieste, qui permet(tent) aux plus jeunes de se reposer dans de bonnes conditions (litterie adaptée, lieu calme). Leur aménagement et équipement doivent favoriser l'endormissement des enfants (musique douce, lampes à projection au plafond...).

La salle d'accueil périscolaire : chaque école possède son propre lieu pour l'animation de la pause méridienne. Cet endroit est souvent la salle réservée à l'accueil périscolaire du matin et du soir.

Les autres salles spécifiques : suivant les écoles et en accord avec les enseignants, les enfants peuvent avoir accès à certaines salles spécifiques : bibliothèque, salle informatique, salle de motricité, salle d'arts plastiques, etc.

2. Les aménagements extérieurs

Avant et après le repas, les enfants disposent des cours de récréation et de leurs aménagements pour se détendre et jouer : préau, jeux et tracés de cour, plateaux sportifs (buts de football, paniers de basket, etc.).

3. Le matériel

La platerie : elle doit permettre de favoriser l'autonomie des enfants (petits plats permettant le service à table...).

Les jeux et jouets : chaque équipe dispose de ses propres jeux et jouets (jeux de société, jeux de construction et d'assemblage divers).

Le petit matériel de bricolage : outre le petit matériel de dessin (papier, crayons, feutres, peinture, etc.), les équipes disposent de divers matériaux de loisirs créatifs pour les activités manuelles et la décoration.

Autre matériel : les équipes d'animation de la pause méridienne peuvent, suivant les écoles, avoir accès au matériel audiovisuel (lecteur CD-MP3) pour les activités de détente et de relaxation.

Pour les jeux d'extérieur, les enfants disposent de matériel sportif (ballons, cerceaux, etc.).

4. Le déroulement de la pause méridienne

Pour les enfants des classes maternelles

Les déroulements ci-dessous sont présentés à titre indicatif.

Enfants de petite section :

11h45-12h00 : passage aux toilettes et regroupement des enfants

12h00-12h05 : déplacement vers la restauration scolaire

12h05-13h00 : repas

13h00-13h15 : retour dans l'école et mise à la sieste*

Enfants de moyenne section :

12h00-12h05 : passage aux toilettes et regroupement des enfants

12h05-12h10 : déplacement vers la restauration scolaire

12h10-13h00 : repas

13h00-13h15 : mise à la sieste**

Enfants de grande section :

12h00-12h05 : passage aux toilettes et regroupement des enfants

12h05-12h10 : déplacement vers la restauration scolaire

12h15-13h00 : repas

13h00-13h35 : activités

* salle de sieste des petits ** salle de sieste des moyens

Pour les enfants des classes élémentaires

Les déroulements ci-dessous sont présentés à titre indicatif.

Restaurant élémentaire avec service en self (Restaurant scolaire du Bois de la Belle Mare – école Notre-Dame)
L'accès au restaurant se fait selon l'ordre de roulement par classe pré-établi, entre 12h et 13h15. Les enfants sont accompagnés par groupes tout le long du trajet.
Les enfants sont regroupés à l'issue du repas et sont raccompagnés dans la cour par le personnel.

Restaurants élémentaires avec service à table (Harel de la Noë, Port Horel, Le Grand Léjon, Jean Ferrat, Jean Leuduger)

1^{er} service :

12h00-12h05 : Passage aux toilettes / lavage des mains puis accès au restaurant scolaire
12h05-12h45 : Repas
12h50-13h30 : Activités récréatives (libres ou organisées)
13h30-13h35 : Regroupement
13h35-13h45 : Surveillance de cour par les enseignants

2^{ème} service :

12h00-12h05 : Regroupement des enfants
12h05-12h45 : Activités récréatives (libres ou organisées)
12h45-12h50 : Passage aux toilettes / lavage des mains puis accès au restaurant scolaire
12h50-13h30 : Repas
13h30-13h35 : Regroupement
13h35-13h45 : Surveillance de cour par les enseignants

5. Communication – coordination

1. Communication avec les parents

- Comment les parents peuvent-ils obtenir des informations sur le déroulement de la pause méridienne ?

> en maternelle, l'ATSEM pourra répondre aux questions le matin ou le soir,
> en élémentaire, auprès du référent périscolaire ou de la déléguée de restauration,
> en déjeunant dans le restaurant scolaire (cette possibilité est offerte une fois par an aux représentants des parents aux conseils d'écoles, sur demande) en présence de l'Adjointe au maire déléguée à l'enfance jeunesse et à la restauration municipale,
> en participant aux réunions de mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI),
> en prenant rendez-vous avec l'Adjointe au maire déléguée à l'enfance jeunesse et à la restauration municipale (02.96.79.82.03).

- Que mangent les enfants ?

La Commune de Plérin met tout en œuvre pour participer à l'éducation nutritionnelle des enfants mais les parents restent, aussi dans ce domaine, les éducateurs privilégiés. C'est pour cette raison qu'après leur validation par une diététicienne, les menus sont consultables par cycle scolaire sur le site internet de la Commune et affichés à l'entrée des écoles.

- Un enfant est malade ou blessé, que se passe-t-il ?

Suivant la situation, l'adulte responsable de l'enfant à ce moment, le prend en charge de manière individuelle (isoler, rassurer l'enfant, etc.) et pare au plus urgent. En fonction de la gravité, il contacte un parent à l'aide des coordonnées téléphoniques précisées sur la fiche individuelle de renseignements actualisée par la famille en début d'année scolaire. Si la situation l'exige, l'adulte contacte immédiatement les secours. Lors d'un

déplacement dans un véhicule de pompiers ou dans une ambulance, l'enfant est systématiquement accompagné par un agent de la Commune.

Dans tous les cas, l'enseignant de l'enfant en sera informé dès que possible.

2. La **coordination**

Pour obtenir une animation de qualité sur le temps de la pause méridienne, cela implique une participation active de tous les acteurs et une coordination efficace avec les parents et les enseignants. Les passages du temps scolaire à la pause méridienne (12h et 13h35) sont ainsi des moments privilégiés pour la communication d'informations diverses. La coordination entre agents est, quant à elle, une préoccupation quotidienne afin de garantir au sein de chaque école un discours uniforme.

L'adulte référent :

L'enfant doit avoir un adulte référent durant le temps du repas.

L'enfant identifie clairement cet adulte comme tel et sait qu'il peut se tourner vers lui en cas de besoin : il est vraiment sa personne ressource.

L'adulte se positionne clairement comme le seul référent de l'enfant. Cela lui permet, d'après sa bonne connaissance de l'enfant, d'être disponible pour l'écouter, d'adapter son attitude et d'intervenir en cas de besoin pour rappeler les règles. Il est aussi le garant de l'alimentation de l'enfant.

Au fil de l'année, cet adulte référent peut changer afin d'éviter l'installation d'une relation trop exclusive.

Dans tous les cas, l'enfant sera au centre des priorités afin de garantir ses intérêts.

6. Pour mieux **comprendre**

1. Les Projets d'Accueil **Individualisé** (PAI)

« Le P.A.I. est avant tout une démarche d'accueil résultant d'une réflexion commune des différents intervenants impliqués dans la vie de l'enfant malade. Il a pour but de faciliter l'accueil de cet enfant mais ne saurait se substituer à la responsabilité des familles ». (Bulletin Officiel de l'Education Nationale n°34 du 18/09/2003, circulaire 2003-135 du 08/09/2003)

L'aménagement du temps périscolaire de la mi-journée relève de la compétence de la commune. Les directions municipales concernées (enfance-jeunesse et patrimoine-restauration municipale- citoyenneté et sécurité) sont chargées d'étudier les conditions de mise en œuvre de l'accueil des enfants, en fonction des moyens humains existants en application de la circulaire susdite.

Le P.A.I. élaboré à la demande de la famille est organisé par le directeur d'école en présence :

- Des parents et l'enfant
- Du médecin scolaire (pour les enfants à partir de 5 ans)
- Des représentants de la Commune (responsables de services concernés)
- Du directeur d'école, de l'enseignant et, pour les classes enfantines, de l'ATSEM

Il est signé, pour ce qui concerne la Commune, par l'Adjointe au maire déléguée à l'enfance jeunesse et à la restauration municipale.

La gestion administrative du PAI est assurée par la Direction de l'enfance jeunesse (contrôle des signatures, diffusion des copies, conservation du document original)

2. La **Charte** des ATSEM

La charte des ATSEM précise les différentes modalités liées au statut et au travail des ATSEM. Elle a été élaborée en 2010, puis modifiée en 2014 et 2018.

L'affectation des ATSEM dans les écoles peut se faire chaque année, soit au souhait de l'agent, soit à la demande de la collectivité. En cas de fermeture de classe, les agents possédant le grade d'ATSEM sont prioritaires pour conserver leur poste dans l'école.

3. Les référents périscolaires

Le référent périscolaire est un agent de la Direction de l'enfance jeunesse. Ils sont répartis dans les écoles du territoire de la commune de Plérin. Ils sont également des référents de proximité pour les directeurs d'école pour toutes les questions d'ordre logistique et pour les parents pour ce qui concerne les temps périscolaires.

4. Les déléguées de restauration

Dans chaque école, une déléguée de restauration est nommée.

Elles font le lien entre la cuisine centrale municipale, les référents périscolaires et les ATSEM sur le temps de la pause méridienne. Elles sont également des personnes référentes de proximité pour les directeurs d'école.

7. La mise en œuvre

Certains éléments constituant cette charte sont le reflet du fonctionnement existant. D'autres représentent, pour les équipes, des buts à atteindre à court ou moyen terme.

La Charte constitue un document de référence qui devra être régulièrement réinterrogé, afin de vérifier sa cohérence avec le déroulement effectif de la pause méridienne. A cette fin, des temps de rencontre des équipes pluridisciplinaires, par site ou communs à tous les sites, seront prévus dans leurs emplois du temps.

Ce document a été présenté et validé par le conseil municipal le 24 juin 2019.